



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 26407

## Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le Premier ministre sur le deuxième anniversaire de la mise en place de l'euro pour tous nos concitoyens, qui aura lieu dans trois mois. Après presque deux ans, il s'avère que les Français toutes catégories confondues, ont toujours beaucoup de mal à se passer du référent « franc ». Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, puisque les médias, par un jeu de comparaison, et les commerces, avec un double étiquetage toujours en vigueur, passent leur temps à entretenir l'ambiguïté de la « survie du franc ». Il lui demande donc quelles actions d'accompagnement il entend mener pour passer ce cap et permettre à nos concitoyens de ne pas retomber dans le « piège intellectuel » du nouveau franc qui, par le passé, a causé de nombreuses difficultés. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

## Texte de la réponse

Depuis la fin du cours légal du franc le 18 février 2002, le double affichage des prix en euros et en francs (avec indication des prix en euro majeur) repose sur la libre initiative des entreprises afin d'éviter que les consommateurs ne perdent brutalement leurs repères. Il répond au souci des entreprises de satisfaire leur clientèle et de lui simplifier l'apprentissage de l'euro sans rupture de nature à surprendre sa confiance. Les pouvoirs publics ont, lors du passage à l'euro, émis des recommandations adaptées aux attentes des Français. Le double affichage était indispensable dans la période qui a suivi l'introduction de l'euro fiduciaire et a été fortement recommandé jusqu'au 30 juin 2002. A l'approche de l'été 2002, il est apparu qu'une majorité de consommateurs interrogés était favorable à un prolongement de cette période de double affichage. Les entreprises ont répondu à cette attente en maintenant pour une part encore significative de leurs ventes le double affichage, et les pouvoirs publics les ont encouragées dans cette voie. Pour 2003 les pouvoirs publics ont pris note du souhait d'une majorité de Français de conserver le bénéfice du double affichage, tout en indiquant qu'il devait disparaître progressivement afin que les consommateurs s'habituent effectivement à compter et à penser en euros. Pour les achats de la vie courante, la quasi totalité du commerce de proximité a cessé de pratiquer le double affichage. Si certaines grandes entreprises de la distribution et certaines banques ont maintenu la double indication monétaire, ceci apporte, sans discrimination, une indication purement informative à une partie de leur clientèle qui ne se sent pas encore complètement à l'aise avec l'euro. La démarche de disparition du double affichage continuera de se faire progressivement et ne nécessite pas d'intervention particulière des pouvoirs publics.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Cochet](#)

**Circonscription :** Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26407

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 octobre 2003, page 7738

**Réponse publiée le** : 27 janvier 2004, page 656